

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 avril 1961.

Décide

de voter une participation financière de 10.000 NF, à partir de 1961 et pendant 3 ans pour la publicité routière de la Station -

- dit que cette somme sera versée au S. I. de Royan

- dit que la dépense sera imputée au chapitre 28 "Publicité et Propagande" du B.S. 1961.

Approuvé à l'unanimité, moins l'abt. M. Mouchot
M. Mouchot regrette de n'avoir pu assister à la dernière réunion de la Commission plénière qui a eu à examiner ce projet de publicité.

M. Mouchot rappelle que la publicité routière était en projet depuis 4 ans et regrette qu'on n'ait pas ouvert un concours auprès de plusieurs maisons spécialisées. Par ailleurs, la Commission du Tourisme n'a pas été consultée sur cette affaire.

M. le Maire lui répond qu'il y avait urgence réaliser cette publicité routière un mois au moins avant l'ouverture de la saison, qu'en outre, la Commission plénière a eu à donner son avis sur la maquette présentée, qu'en tout cas, les frais demandés sont favorables d'après les comparaisons qui ont été faites par le groupement des commerçants royanais qui étudiait cette affaire depuis plusieurs années déjà.

M. Bachebet estime également qu'il fallait mettre en place ces panneaux publicitaires le plus tôt possible.

Achat par la Ville de 11 bateaux à moteur Zodiac. - M. Batras -

La Commission des Finances du 19 avril 1961 a proposé au conseil Municipal d'inscrire au B.S. 1961 une somme de 20.000 NF pour l'achat, par l'intermédiaire des "Hospitaliers Sauveteurs Bretons" de 11 canots Zodiac type M² destinés à assurer la sécurité des plages de la Ville.

Ces bateaux, d'un prix unitaire de 5.000 NF sont équipés d'un moteur de 10 CV et emportent 2 passagers 15 nœuds. Ils seront propriété de la Ville.

Le conseil Municipal

XV

app. le 29

610